



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.3
25 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 99 b) de l'ordre du jour

FORMATION ET RECHERCHE : UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

Australie, Brésil, Bulgarie, Colombie, Inde, Indonésie, Japon,
Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Roumanie, Sierra Leone et
Thaïlande : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures sur l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹
ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Université²,

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires
consenties à ce jour par des gouvernements et diverses entités publiques et
privées pour soutenir l'Université,

Notant avec satisfaction que le Recteur de l'Université des Nations Unies
s'efforce d'intensifier son interaction avec le Secrétariat de l'Organisation
des Nations Unies dans le contexte des préparatifs de la troisième perspective à
moyen terme,

Constatant que l'Université apporte des contributions de plus en plus
nombreuses en tant que réservoir d'idées au niveau mondial pour la communauté
internationale en général et les organismes des Nations Unies en particulier, et
comptant que ces apports de l'Université se développeront encore dans le
contexte de la troisième perspective à moyen terme,

¹ A/51/31.

² A/51/324.

1. Se félicite de l'achèvement de la deuxième perspective à moyen terme pour la période 1990-1995 de l'Université des Nations Unies et du travail d'élaboration de la troisième perspective à moyen terme pour la période 1996-2001, actuellement en cours du Conseil;

2. Note avec satisfaction les mesures prises par le Conseil et le Recteur de l'Université internationale pour assurer la notoriété de l'Université, et en particulier pour que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et ses organismes connaissent bien cette institution, en organisant une série de rencontres pour diffuser les résultats de sa recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts;

3. Prie le Conseil et le Recteur de l'Université des Nations Unies de continuer à intensifier leurs efforts pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organes des Nations Unies;

4. Prie en outre le Secrétaire général de poursuivre l'examen des mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organes des Nations Unies et d'assurer l'intégration des travaux de l'Université dans toutes les activités pertinentes des Nations Unies, compte tenu de la résolution 49/124 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, de manière à permettre aux organismes des Nations Unies de tirer davantage parti des travaux de l'Université, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-troisième session;

5. Fait siennes les suggestions du Secrétaire général en faveur de la participation de l'Université au Comité administratif de coordination et le prie de prendre de nouvelles mesures en ce sens;

6. Engage la communauté internationale à verser des contributions à l'Université des Nations Unies, notamment à son Fonds de dotation.
